



COMMUNE DE BOLQUÈRE

Place Pierre Patau

BP 13

66210 Bolquère

Tél : 04.68.30.05.53

Fax : 04.68.30.61.79

mairiedebolquere@wanadoo.fr

Assurance Construction

Dommage Ouvrage

et

Tous Risques Chantier

**Projet de réhabilitation du bâtiment
de l'ancienne école de Bolquère
en Maison du Citoyen**

5 - Cahier des Clauses Particulières

**CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIERES
C.C.P.**

**DESCRIPTION
DE
L'OUVRAGE**

GENERALITES

SOUSCRIPTEUR

Commune de Bolquère
Place Pierre Patau
BP 13
66210 Bolquère
représentée par Monsieur le Maire, Jean-Pierre ABEL

MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Souscripteur

LIEU DU RISQUE

Commune de Bolquère
Place Pierre Patau
BP 13
66210 Bolquère

ACTIVITE EXERCEE DANS LES BATIMENTS

Nouvelle mairie

NATURE DES OUVRAGES

Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de Bolquère en Maison du Citoyen

DEBUT DES TRAVAUX

Mars 2010

DUREE DES TRAVAUX

15 mois

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

1 247 276.00€HT

Option photovoltaïque :

126 100.00€HT

DESCRIPTION DU CHANTIER

I - PRESENTATION DU PROJET :

Le projet concerne la réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen avec création d'une extension afin de rendre possible l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'établissement présente :

- au 1^{er} étage, les bureaux du personnel administratif et une salle multimédia,
- au rez-de-chaussée, la salle des mariages et les bureaux du personnel,
- au sous-sol, les archives.

Le projet doit prendre en compte les exigences liées aux handicaps, visuel, auditif, mental et moteur.

Les effectifs

Mairie :

L'effectif maximal du public admis est déterminé suivant la déclaration du maître d'ouvrage.

à l'étage : 23 personnes

au rez-de-chaussée : 67 personnes

Salle multimédia :

L'effectif maximal du public admis est déterminé suivant la déclaration du maître d'ouvrage.

à l'étage : 18 personnes

Public : 108 personnes

Personnel : 18 personnes

Total : 126 personnes

Les dégagements sont excédentaires.

Le chauffage est assuré par une chaudière au bois extérieure à l'établissement.

L'établissement sera doté d'un équipement d'alarme de type 4.

Les parcelles sur cette zone comportent des habitations de typologie traditionnelles avec des toitures en ardoises, des ouvertures en granit et des enduits de façades traditionnels.

La voie d'accès aux parcelles amont jouxtant le bâtiment est réalisée avec un mur de soutènement en granit libérant ainsi un espace de stationnement en partie Sud.

Le dossier de Permis de construire est mis à disposition des candidats.

Numéro du Permis de construire : PC 066 020 09 D0015 déposé le 06 mai 2009

II - DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

DECOMPOSITION PAR LOTS : (montants estimatifs) :

LOTS	MONTANT H.T.
N°01 : Démolitions/Gros/Œuvre/Aménagements extérieurs	361 735.00€
N°02 : Etanchéité	20 140.00€
N°03 : Charpente/Couverture Ardoise	101 840.00€
N°04 : Cloisons/Plâtrerie/Isolation/Plafonds suspendus	119 972.00€
N°05 : Menuiseries intérieures bois	70 410.00€
N°06 : Menuiseries extérieures Aluminium	75 539.00€
N°07 : Carrelages/Faïences	51 605.00€
N°08 : Peinture	50 700.00€
N°09 : Ferronnerie/Serrurerie	51 935.00€
N°10 : Plomberie/Sanitaire/Chauffage/VMC	186 300.00€
N°11 : Electricité/Chauffage électrique	126 800.00€
N°12 : Ascenseur	30 300.00€
TOTAL H.T.	1 247 276.00€

OPTION PHOTOVOLTAÏQUE : (montants estimatifs) :

LOTS	MONTANT H.T.
N°03 : Charpente/Couverture/Ardoise supportage panneaux photovoltaïques	8 100.00€
N°13 : Photovoltaïque	118 000.00€
TOTAL H.T.	126 100.00€

Le descriptif de chaque lot est joint en annexe 1.

MONTANT DES HONORAIRES : (montants estimatifs) :

DESIGNATION	MONTANT H.T.
Maîtrise d'œuvre	84 500.00€
Bureau de contrôle :	
. Amiante	490.00€
. Plomb	1 150.00€
. Mission Diagnostic Technique	750.00€
. Contrôle Technique Construction	6 700.00€
. Etude de sol	3 800.00€
Bureaux d'études :	
. Technique	19 330.00€
. Fluides	14 450.00€
. Economiste de la construction	13 740.00€
Coordination SPS	Honoraires inclus dans la maîtrise d'oeuvre
TOTAL H.T	144 910.00€

TABLEAU DES SURFACES :

SHON existantes avant travaux	SHON construites	SHON créées par transformation de SHOB en SHON	SHON totales
975.90	107.80	100.50	1 184.20

Les plans de la construction sont joints en annexe 2.

MAÎTRISE D'OEUVRE

BUREAU DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

AGENCE CAM
Messieurs ALQUIER Bernard et DESCOUX Sacha
4 Avenue Ampère
66330 CABESTANY
☎ 04.68.66.08.00
☎ 04.68.66.05.15
agence.cam@wanadoo.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :

. Contrôleur Technique :

CETE APAVE EUROPE
Agence de Perpignan
1 Avenue de Milan
Rocade Saint Charles
66000 PERPIGNAN
☎ 04.68.56.68.88
☎ 04.68.56.99.80

Il est confié au Cabinet les missions suivantes :

- un constat de risque d'exposition au plomb dans les peintures,
- un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante,
- la mission de Diagnostic Technique - Ld Diagnostic de solidité,
- les missions suivantes de type : L, LE, PS, SEI, HAND, HAND Attestation.

Le rapport initial effectué par le CETE APAVE est joint en annexe 3.

. Etude de sol :

FONDATEC
18 quai de Vallière
11100 NARBONNE
☎ 04.68.65.05.66
☎ 04.68.65.02.99

La présente étude est une étude de faisabilité correspondant à une mission de type G12 selon la «Classification des Missions Géotechniques Types» extraite de la norme NF 94-500.

BUREAUX D'ETUDES

Technique :

BET MONTOYA
37 Avenue Robert Emmanuel Brousse
66100 PERPIGNAN
☎ 04.68.67.13.95
☎ 04.68.50.63.96

Fluides :

BET PEPIN
230 Rue James Watt
66000 PERPIGNAN
☎ 04.68.68.93.23
☎ 04.68.68.93.28

Economiste de la construction :

SARL JEAN-LOUIS PITSCHIEDER
86 Avenue Albert Schweitzer
66000 PERPIGNAN
☎ 04.68.53.93.51
☎ 04.68.63.74.70

COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS (COORDINATION SPS)

AGENCE CAM
Monsieur ALQUIER Bernard
4 Avenue Ampère
66330 CABESTANY
☎ 04.68.66.08.00
☎ 04.68.66.05.15
agence.cam@wanadoo.fr

ASSURANCES DES ENTREPRISES

Toutes les entreprises choisies pour la construction de l'ouvrage (y compris les architectes) sont garanties en Responsabilité Décennale conformément à la loi du 4 janvier 1978.

Les attestations d'assurances décennales seront transmises à l'assureur choisi par la Commune de Bolquère.

PRIX ET REGLEMENT

Article 1 : Contenu et caractère des prix :

Les prix du marché comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents à la bonne exécution du marché.

A cet effet, le Titulaire est réputé avoir pris connaissance de tous les éléments susceptibles d'influer sur sa proposition (nature des travaux...).

Article 2 : Modalités de règlement :

Le mode de règlement est le virement par mandat administratif. Il sera exécuté dans les délais imposés par la réglementation en vigueur.

A la fin des travaux, la cotisation sera ajustée en fonction du coût total de construction définitif.

Remise de la facture :

La facture sera adressée à la Mairie de Bolquère.

Le comptable assignataire des versements est Monsieur le Receveur Municipal de MONT-LOUIS - 1^{er} rue Emile Zola - 66210 MONT-LOUIS.

GARANTIES DEMANDEES

Lot 1

Dommmage Ouvrage

MONTANT DES TRAVAUX A ASSURER (ESTIMATIF)

	H.T.
Montant total des Travaux	1 373 376.00€
Montant total des Honoraires	144 910.00€
TOTAL	1 518 286.00€

GARANTIES DEMANDEES :

- Garanties obligatoires : 10 ans
- Garanties dommages aux existants incorporés Pour mémoire
Garantie légale 10 ans
(Ordonnance 09/06/2005)
- Garanties dommages aux existants non incorporés 200 000€
- Garanties bon fonctionnement des éléments d'équipement montant à préciser par le candidat : 2 ans
- Garanties des dommages immatériels 200 000€ - 10 ans

La garantie des dommages immatériels doit notamment couvrir le relogement temporaire nécessité par suite d'un désordre qualifié de nature décennale affectant le bâtiment.

Les capitaux garantis (notamment pour la garantie «Bon fonctionnement des éléments d'équipement » devront être clairement exprimés par le proposant.

Les garanties doivent être accordées sans franchises.

La mise en jeu des garanties décennales doit pouvoir être effectuée pendant la période de «parfait achèvement », dans le cas où les entreprises mises en cause ne seraient pas intervenues dans un délai de 3 mois consécutif à une mise en demeure recommandée ou auraient fait l'objet d'une rupture de marché de construction, conformément à la loi 78-12 du 4 janvier 1978.

REMARQUE :

Les taux de primes et primes proposés devront absolument être précisés «Toutes Taxes Comprises».

L'assureur devra préciser de façon détaillée le montant de chaque garantie accordée.

Lot 2

Tous Risques Chantier

ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER

ASSIETTE DE TRAVAUX :

	H.T.
Montant total des Travaux	1 373 376.00€
Montant total des Honoraires	144 910.00€
TOTAL	1 518 286.00€

GARANTIES DEMANDEES :

- **TOUS DOMMAGES AU CHANTIER : Durée du chantier : 15 mois**

Les garanties devront prendre effet dès le début des travaux.

Les garanties devront demeurer gratuitement acquises en cas de dépassement de la durée du chantier dans une limite maximale de 3 mois.

Les capitaux garantis et franchises devront être clairement exprimés par le proposant.

REMARQUE :

Les taux de primes et primes proposés devront absolument être précisés «Toutes Taxes Comprises».

L'assureur devra préciser de façon détaillée le montant de chaque garantie accordée et les montants des franchises applicables à chacune des garanties.

